



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE JEAN JAURES**

Arrêté de Police N° 55/2023 (ST) du 29 août 2023

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

*Vu la demande écrite formulée par la société SADE TELECOM,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
génie civil pour la réparation d'une conduite cassée entre deux
chambres sur le réseau FT située face au N°37 de la Jean Jaurès.*

A R R E T E

ARTICLE 1

*Des travaux de génie civil pour la réparation d'une conduite cassée
sur le réseau FT entre deux chambres seront réalisés à compter du
lundi 18 septembre 2023 et pour une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et se
fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolore ou
manuellement selon les besoins du chantier.*

ARTICLE 3

La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.

ARTICLE 4

Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux

ARTICLE 5

*La société SADE TELECOM exécutera les travaux et se chargera de la
mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 6

*La société SADE TELECOM domiciliée, rue Charles Darwin
62320 Rouvroy*

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI*

*Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 29 août 2023

Le Maire,

Maryline LUCAS

